

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – Procédure adaptée Marché pour une prestation de service

Dénomination et adresse de la collectivité : Mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet, 6 rue Jean Monnet, 35430 Saint-Père-Marc-en-Poulet.

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-3 du Code de la Commande Publique.

Les prestations donneront lieu à un marché unique (aucun allotissement).

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Père.

Objet : marché de services et de fournitures : Confection et livraison de repas au restaurant scolaire en liaison chaude de la Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet.

Démarrage des prestations : Date de rentrée scolaire 2022 (1^{er} septembre 2022).

Critères d'attribution :

L'acheteur public procède à une sélection des candidatures sur la base des critères suivants :

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur Technique et Qualitative (mémoire technique) : 30 %
 - o Qualité des produits : origine, provenance, saisonnalité, traçabilité, bio
 - o Créativité et variété des menus
 - o Moyens humains et matériels dédiés à la prestation, commande, conditionnement et livraison
- Valeur environnementale (mémoire d'engagement en matière de développement durable) : 20 %
 - o Approvisionnements circuits-courts
 - o Mesures en faveur de l'environnement (gestion des déchets, recyclage, réduction des emballages contenant, etc.)

Date limite de réception des candidatures : vendredi 24 juin 2022 à 12h30

Conditions d'envoi et de remise des offres :

Les dépôts de plis doivent être uniquement remis par voie dématérialisée, vous pouvez accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli via le site <https://www.megalix.bretagne.bzh/>

Renseignements d'ordre technique :

Valérie FESTOCQ responsable des affaires scolaires : affaires.scolaires@ville-saint-pere.fr

Une réponse sera alors adressée, par mail, avant la date de remise des offres à tous les candidats ayant retiré le dossier.

Envoi de l'avis de publication : mercredi 1^{er} juin 2022.